



Exonération de la taxe foncière



Qu'est-ce que c'est ?

- 👉 Certaines collectivités (communes, départements...) peuvent exonérer temporairement de taxe foncière les foyers qui réalisent des travaux d'économie d'énergie
- 👉 L'exonération peut être totale ou partielle



Quelles sont les conditions pour bénéficier de cette aide ?

Qui peut en bénéficier ?

👉 Cette aide est destinée aux propriétaires, qu'ils soient occupants ou bailleurs



Quelles sont les conditions pour bénéficier de cette aide ?

Pour quels types de logement ?

- 👉 Le logement doit être terminé avant le 1er janvier 1989
- 👉 Le logement doit être achevé avant le 1er janvier 2009 dont le niveau de performance énergétique est supérieur à celui qu'impose la législation



Quelles sont les conditions pour bénéficier de cette aide ?

Pour quels types de travaux ?

- 👉 Les travaux envisagés doivent permettre au logement de faire un gain énergétique de 35 % minimum

Attention : Les travaux doivent être réalisés obligatoirement par une entreprise ou un artisan qualifié



Quelles sont les démarches à effectuer ?

- 👉 Contactez votre mairie pour en savoir plus sur les options d'exonération de votre municipalité
- 👉 Rédigez une déclaration qui sera transmises au centre des finances publiques avant le 1er janvier de la première année à partir de laquelle l'exonération s'applique





**Pour plus d'informations sur l'exonération de la taxe foncière,
n'hésitez pas à nous contacter !**



www.nant-artisans.com